

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 069-246900740-20251210-CC_2025_120-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2025-120

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 3 décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	28
Votes	32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET

ABSENTS / EXCUSES :

Yves GOUGNE, Raphaëlle GUERIAUD, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Marc COSTE
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

Rapporteur : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement Economique

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de Développement Economique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux, Développement Economique et Equipements » réunie le 25 novembre 2025,

Depuis de nombreuses années, la COPAMO porte une politique économique volontariste notamment dans le cadre des zones d'activités intercommunales. Elle soutient également les différents partenaires par des subventions, par des mises à disposition locaux et par des aides à l'investissement.

L'ambition de la COPAMO est, aujourd'hui, de créer un véritable écosystème économique, d'intensifier le partenariat et le travail transversal avec les entreprises, les partenaires, les chambres consulaires et les acteurs de l'emploi. Pour cela, la COPAMO souhaite se doter d'un outil opérationnel : l'agence de développement et de l'innovation du Pays Mornantais.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Approbation de la
création de l'agence
de développement
économique et de
l'innovation du Pays
Mornantais**

En effet, dans un contexte international et national complexe et incertain, la création d'une agence de développement économique constitue un levier stratégique pour renforcer l'attractivité, soutenir l'innovation et accompagner les acteurs économiques de notre territoire.

Cette agence, pilotée par le service Développement Economique et un conseil d'orientation représentatif des partenaires de la COPAMO, vise à structurer et dynamiser les initiatives économiques en cohérence avec les politiques publiques engagées sur le territoire du Pays Mornantais ; fédérer les acteurs du territoire autour d'une vision commune et d'une stratégie partagée. Elle constitue un outil agile et structurant pour répondre aux enjeux économiques contemporains, favoriser l'innovation. Elle vise une meilleure cohérence des interventions des uns et des autres et une efficacité renforcée de l'utilisation de l'argent public.

Une feuille de route sera définie annuellement par la COPAMO via une délibération du Conseil Communautaire.

1. Objectifs de l'agence

Quatre objectifs majeurs sont assignés à l'agence de développement économique du Pays Mornantais :

- Stimuler le développement économique du territoire.
- Renforcer l'attractivité pour les entreprises, les investisseurs et les talents.
- Accompagner les porteurs de projets (création, reprise, innovation).
- Créer des synergies entre les acteurs publics et privés.

2. Missions de l'agence

Les principales missions de l'agence de développement du Pays Mornantais sont :

- Prospection et implantation d'entreprises
- Accompagnement des entreprises locales (croissance, transition énergétique et numérique)
- Animation économique du territoire (réseaux, événements, partenariats)
- Veille et intelligence économique
- Promotion du territoire (marketing territorial)

3. Gouvernance : le Conseil d'Orientation

Composition du conseil d'orientation

- Le vice-président délégué au développement économique
- 6 élus communaux représentant les communes de Beauvallon, Chabanière, Mornant, Saint-Laurent-d'Agny, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers
- 1 représentant par partenaire :
 - Le CAP
 - Le CERCL
 - La Coworquie
- 1 représentant par chambre consulaire
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie
 - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- 1 représentant par acteurs de l'emploi, de la formation et de l'innovation
 - RDI
 - France Travail
 - Missions locales
- 1 représentant par organisation patronale
 - MEDEF
 - CPME
- 1 représentant de l'Agence économique Auvergne Rhône-Alpes
- Toute personne qualifiée désignée par le président de la COPAMO

Le président du conseil d'orientation de l'Agence de développement et de l'innovation sera désigné, parmi ses membres, par le président de la COPAMO pour une durée d'un an, renouvelable.

Rôle du conseil d'orientation

Le conseil d'orientation doit :

- Définir les orientations stratégiques de l'agence
- Valider les priorités d'action
- Assurer la cohérence avec les politiques publiques
- Suivre et évaluer les résultats

4. Organisation opérationnelle

Le service développement économique de la COPAMO est le service pilote.

Le conseil d'orientation n'a aucun pouvoir de décision et l'agence est assimilée à un service de la COPAMO.

A terme, l'Agence, réunissant tous les acteurs, sera basée dans l'ancienne bibliothèque de Mornant dont le programme de réhabilitation sera défini d'ici janvier 2026.

5. Suivi et évaluation

Dans la volonté d'évaluer les politiques publiques de la COPAMO, des critères d'évaluation sont définis :

- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre d'emplois créés
- Montant des investissements générés
- Nombre d'activités partenariales

L'agence élaborera un bilan annuel et un rapport d'activité qui seront présentés en Conseil Communautaire.

Un réajustement des stratégies interviendra en fonction des résultats et des évolutions du territoire.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 15.DEC.2025

APPROUVE la création de l'agence de développement économique et de l'innovation du Pays Mornantais,

Notifié ou publié
le 15.DEC.2025
Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*

AUTORISE Monsieur le Président à désigner le président du conseil d'orientation de l'agence de développement économique et de l'innovation du Pays Mornantais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents utiles à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 DECEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER

